



## MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



[accueil@bagard.fr](mailto:accueil@bagard.fr)

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 030-213000276-20221024-2022\_10\_05-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 24 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

### **Etaient présents :**

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre, DESTRUEL Benjamin.

**Absents :** ROUSSEL Yves, LOBIER Monique, SOENEN Bernard, FREVILLE Franck,

**Procurations :** de M. Roussel à M. Bazalgette, de Mme Lobier à Mme Vezy

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 18

Nombre de procurations : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### **2022\_10\_05 : Tarifs d'occupation du domaine public pour la période "En attendant Noël".**

Rapporteur : Marianne BINAND

Mme Binand expose que lors des fêtes de fin d'année, des animations auront lieu sur le parking du foyer. Il est également prévu un marché aux cadeaux.

Pour pouvoir encaisser des droits de place, il convient que le Conseil Municipal vote des tarifs.

Elle propose donc de pratiquer les droits de place suivants :

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 030-213000276-20221024-2022\_10\_05-DE

Type d'occupation	Montant du droit de place
Stand marché de Noël – 1 jour	8.00 €
Stand marché de Noël – 2 jours	15.00 €
Véhicule ou stand de vente ambulante ≤ 3ml /jour	10.00 €
Véhicule ou stand de vente ambulante ≤ 3ml/ ½ journée	5.00 €

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix pour)  
**Décide** d'entériner ces propositions.

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.**  
**Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE**



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*